



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Harkis

Question écrite n° 6839

Texte de la question

M. Jean-Marie Andre attire l'attention de M. le ministre delegue aux relations avec le Senat, charge des rapatries, sur les preoccupations exprimees par la communaute harki. Elle eprouve un sentiment d'abandon qui se traduit trop souvent par un rejet violent de notre societe, notamment chez les jeunes. Les problemes se posent encore dans des domaines tres varies, comme l'integration des jeunes, l'accession a la propriete, la reconnaissance des retraites d'anciens combattants et, plus generalement, dans l'expression de la dette morale de notre pays envers cette communaute au patriotisme exemplaire. Il lui demande de quelle maniere il compte attenuer les problemes rencontres par cette communaute et leurs descendants.

Texte de la réponse

La situation des Francais musulmans rapatries figure parmi les priorites du ministre delegue aux relations avec le Senat, charge des rapatries. L'action en direction des Francais musulmans rapatries vise a reparer la dette de la nation envers une communaute qui a consenti des sacrifices et a souffert d'une insertion toujours retardee. La reussite de cet objectif passe d'abord par le dialogue et la concertation responsable avec les membres de cette communaute et les associations qui les representent. C'est le sens de la mise en place d'un groupe de travail sur les Francais musulmans rapatries, le 12 juillet dernier. Les travaux de ce groupe serviront de trame au large debat sur la situation de cette communaute, qui sera conduit devant le Parlement l'an prochain, et aux mesures de nature legislative ou reglementaire qui seront prises en sa faveur. Il s'agit d'engager enfin une action coherente et globale en faveur des anciens harkis et de leurs familles. Une action coherente : l'ensemble des mesures prises s'integrera de maniere etroite dans la politique generale menee par le Gouvernement en matiere d'actions de solidarite. Une action globale : elle prendra en compte non seulement l'aide aux personnes mais aussi la qualite du cadre de vie de la communaute au travers de la politique de la ville. Le budget consacre en 1994 aux actions sociales et culturelles en faveur des Francais musulmans rapatries est une premiere traduction de cette volonte. Il s'elevera a 110,4 MF. Dans le cadre de ce budget, trois objectifs seront privilegies : 1 - favoriser l'accession a la propriete du logement pour les Francais musulmans de la premiere generation. L'accent sera mis en priorite sur le traitement des sites en difficulte et les operations dans les quartiers a forte concentration ; 2 - consentir un effort particulier en matiere d'emploi des jeunes. Une aide specifique a la creation d'entreprise sera instituee ainsi qu'une prime pour faciliter la mobilite geographique dans le cadre de la recherche d'un emploi ; 3 - inscrire des actions propres a ameliorer la formation initiale et professionnelle. Le dispositif des bourses specifiques sera maintenu. En matiere d'apprentissage, un double dispositif d'incitation sera cree sous la forme d'une bourse d'apprentissage pour les jeunes et d'une prime pour l'entreprise qui embauche. L'ensemble de ces mesures viendra en complement des dispositifs generaux mis en place par le Gouvernement en faveur du logement, de l'emploi et de la formation. A ce titre, un certain nombre d'autres credits venant de differents ministeres seront mobilises. C'est ainsi que, en matiere d'emploi, viendront s'ajouter aux mesures specifiques les mesures d'exoneration de charges sociales et la subvention prevue dans le cadre du droit commun pour les chomeurs et beneficiaires du RMI, createurs d'entreprises. De la meme maniere, les employeurs de jeunes Francais musulmans rapatries, sous contrat d'apprentissage ou de qualification,

beneficieront, en plus de la prime specifique, des primes et des exonérations de charges attachees a l'embauche des jeunes apprentis dans le regime general. Enfin, dans le domaine du logement, les prefets mobiliseront les prets aides de l'Etat (PAP) necessaires aux operations d'accession a la propriete conduites en faveur de la premiere generation. Une priorite sera accordee, dans le cadre de la politique de la ville mise en place par le Gouvernement, aux operations d'amelioration des espaces urbains et de rehabilitation des logements ainsi que de construction d'equipements publics dans les quartiers ou vivent majoritairement les Francais musulmans rapatries. Au titre du plan d'urgence pour la ville decide en comite interministeriel des villes le 29 juillet 1993, pres de 30 millions de francs seront affectes sur des sites harkis, dans les regions suivantes : Provence - Alpes-Cote d'Azur, Languedoc-Roussillon, Champagne-Ardenne, Picardie, Aquitaine, Nord - Pas-de-Calais. Au niveau de la procedure des contrats de ville qui seront negocies pour le XIe Plan (1994-1998), une lettre circulaire va etre adreesee aux prefets pour appeler leur attention sur quarante-cinq villes particulierement concernees par une importante population de Francais musulmans rapatries dans des quartiers en difficulte.

Données clés

Auteur : [M. André Jean-Marie](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6839

Rubrique : Rapatries

Ministère interrogé : rapatriés

Ministère attributaire : rapatriés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 1993, page 3520

Réponse publiée le : 15 novembre 1993, page 4068